



Administration communale
FISCHBACH

Compte-rendu de la réunion
du conseil communal
du 9 mars 2017

Présents: M/Mme Brosius-Kolber, Karier, Majerus-Schmit,
Daems, Haas-Erpelding, Trausch

Absent:

Absent non-excuse:

Le conseil communal,

1. Est approuvé le compte rendu de la séance du conseil communal du 19 décembre 2017 (à l'unanimité).

2. Sont approuvées à l'unanimité les taux d'impositions communales pour l'exercice 2018 :

Impôt foncier	A : propriétés agricoles et forestières :	320 %
	B1 : Constructions industrielles et commerciales :	450 %
	B2 : Constructions à usages mixte :	450 %
	B3 : Constructions à autres usages :	450 %
	B4 : Maisons unifamiliales, maisons de rapport :	165 %
	B5 : Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	500 %
	B6 : Terrains à bâtir à des fins d'habitations	600 %

Impôt commercial à 300 %.

3. Sont approuvés les contrats de travail à durée déterminée de Madame Tessy ERPELDING de Fischbach et Madame Sandra VAESSEN-ISEKIN de Fischbach dans le cadre de l'accompagnement du bus scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 (à l'unanimité).
4. Est approuvé le contrat de bail à loyer avec Mme Laura Dos Reis Dos Santos concernant l'appartement 4, rue de Schoos à L-7410 Angelsberg (rez-de-chaussée) pour une durée de 3 mois (à l'unanimité).
5. Sont approuvés les devis pour travaux extraordinaires suivants :
 - Divers travaux dans la chapelle à Schoos au montant de 50.000,00 EUR ttc (article budgétaire 4/850/221313/17002 (à l'unanimité)
 - Aménagement partiel de la rue « Haaptstrooss » - Aale Wee à Schoos au montant de 150.000,00 EUR ttc (article budgétaire 4/624/221313/14003 (à l'unanimité)
 - Travaux de façade de la maison sise 4, rue de Schoos à Angelsberg au montant de 50.000,00 EUR ttc (article budgétaire 4/611/221312/17004) (à l'unanimité).
6. Est approuvé le déclassement de la parcelle portant le numéro cadastral 142/856, section D de Schoos du domaine communal public en domaine communal privé (à l'unanimité).
7. Est décidé de réajuster les montants à allouer pour divers événements (à l'unanimité).
8. Est alloué un subside au montant de 300 EUR à l'asbl Fëschber Nopeschfest en retenant toutefois que cette participation est unique et exceptionnelle et devra être considérée comme aide au premier établissement (à l'unanimité).

Est reporté la décision d'allouer un subside à l'asbl Kultur op der Héicht (3 voix contre 3).

9. Sont approuvés les décomptes suivants :
 - Aménagement d'un parking sur le campus scolaire à Angelsberg au montant de 149.997,82 EUR ttc
 - Aménagement d'un trottoir à Angelsberg, rue de l'Eglise au montant de 5.713,30 EUR ttc
 - Aménagement d'un trottoir à Angelsberg, rue de Schoos au montant de 12.624,58 EUR ttc

- Restauration de l'église à Angelsberg au montant de 76.997,99 EUR ttc.
10. Est approuvé le PPF 2017 (plan pluriannuel financier) portant sur la période de 2018 à 2020 (à l'unanimité).
 11. Est décidé à l'unanimité :
 - d'entamer un recours contentieux contre la décision de refus d'approbation du **projet de refonte du Plan d'Aménagement Général** de la Commune de Fischbach par le Ministre de l'Intérieur (réf. 125C/004/2016) du 21 décembre 2016 ;
 - d'entamer un recours contentieux contre la décision de refus d'approbation des **projets d'aménagement particulier « quartier existant »** par le Ministre de l'Intérieur (réf. 17608/15C) du 21 décembre 2016
 - d'autoriser le collège échevinal à ester en justice contre les décisions de refus du Ministère de l'Intérieur conformément à l'article 83 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.
 12. Est approuvé le devis au montant de 16.845,60 € htva du bureau d'ingénieurs-conseils LUXPLAN S.A relatif à la prestation PAG consistant en une assistance ponctuelle du service technique de la commune de Fischbach (à l'unanimité).
 13. Affaires du personnel (à huis clos).
 14. Sont votés les crédits supplémentaires au montant de 12.000 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 3/120/642800 et au montant de 23.333,32 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 4/611/211000/17006 de l'exercice extraordinaire de 2017 (à l'unanimité).

Vu et approuvé,
les décisions prises par le conseil communal
le 9 mars 2017
Le conseil communal,